

GARANTIE DE QUALITÉ DES PRODUITS PESZKE



1. La société PESZKE garantit la plus haute qualité et la fonctionnalité pour tous ses produits.
2. PESZKE garantit également la sécurité de ces produits, tels qu'ils ont été construits, et au moment de leur vente, en incluant un ensemble complet de spécifications techniques et d'instructions d'emploi.
3. PESZKE assume la pleine responsabilité de leurs produits, selon les termes "de responsabilité produits", inclus dans le Code Civil polonais, et conformes à la loi européenne.
4. Indépendamment de la garantie légale découlant du Code Civil du pays d'origine, PESZKE offre pour tous ses produits une garantie fabricant, telle que définie ci-après.
5. La durée de la garantie est comptée à partir la date de la réception par le client.
6. Avec chaque unité complète vendue, PESZKE fournit une carte de garantie et un bon de livraison confirmant la date de réception.
7. Tous ces documents : certificats, carte de garantie et bon de livraison, sont liés aux services offerts, et constituent une preuve d'achat d'un produit PESZKE.
8. La garantie PESZKE couvre seulement ces défauts de fabrication qui ont pu se déclarer au cours de l'utilisation respectueuse envers les limites opérationnelles formulés dans le manuel, et à la condition expresse que des instructions de montage ont été respectées. Ces limites et ces règles sont définies dans : Le manuel de produit & Le certificat du produit
9. La garantie ne couvre pas l'utilisation inappropriée (en particulier le dépassement du régime autorisé, selon la spécification de l'hélice), ni aucun dommage extérieur (c'est à dire, dû aux chocs, solvants et agents chimiques).

Garanties de PESZKE :

- a) la durée de garantie est de **24 mois**, à partir de la livraison ;
 - b) dans le cas d'un défaut de fabrication apparaissant dans les 6 premiers mois après la date de l'achat, le produit sera remplacé par un neuf ;
 - c) dans le cas d'un défaut apparaissant après les 6 premiers mois après la livraison, le produit sera réparé ;
 - d) la garantie sera prolongée pour le produit ou sa partie concernée, pour une durée pleine, supposant que les marchandises sont retournées au fabricant avant l'écoulement de la période de 24 mois, à partir de la livraison initiale ;
 - e) les frais de renvoi du produit seront à la charge du fabricant, et se feront par les colis assurés et recommandés dans les deux sens ;
 - f) la décision de réparation ou de remplacement sera confirmée au client dans un délai de 5 jours ouvrables, à partir de la réception des marchandises réclamées ;
 - g) dans un délai de 15 jours ouvrables, à partir de la réception par l'usine, les produits défectueux seront réparés, ou remplacés, et l'expédition de retour, au sens du départ usine, aura lieu dans ce délai; Peszke ne garantit pas toutefois le délai d'acheminement par La Poste.
10. Tous les produits retournés feront objet d'une évaluation professionnelle, et d'un rapport, quant à la cause possible du défaut, et sa conséquence pour la garantie.
 11. Afin de bénéficier de la garantie, un produit doit être accompagné obligatoirement d'un rapport écrit du défaut constaté et des circonstances de son apparition, ainsi que de la carte de garantie originale PESZKE.
 12. La garantie ne couvre pas les éléments consommables, c'est à dire, boulons, écrous, rondelles, ni bandes adhésives de renfort du bord d'attaque (blindage).

Votre distributeur France :

Frédéric RUBY
61130 – Saint Germain de la coudre
Siret : 394 930 606 00030
LF6152

